Santé publique: programme d'action communautaire 1999-2003 sur les maladies liées à la pollution

1997/0153(COD) - 11/03/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Christian CABROL (UPE, F), le Parlement européen se félicite de l'adoption d'un programme destiné à lutter contre les maladies liées à la pollution, mais estime que son champ d'action est trop restreint. Il demande en particulier que le programme ne se cantonne pas aux seules affections respiratoires et aux allergies mais souhaite plus largement que le programme vise, en général, les maladies liées à la pollution en insistant notamment sur une définition claire des maladies concernées. Souhaitant que ce programme prépare à la mise en place d'une action prioritaire de la Communauté dans ce domaine après l'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam, il demande que le programme actuel contribue : -à la réalisation d'études épidémiologiques à l'échelle communautaire et à la mise en place, dans les Etats membres, d'un système d'enregistrement des troubles de la santé liés à la pollution, afin d'améliorer la connaissance de l'impact de certains polluants, -à une meilleure connaissance des comportements, modes de vie et habitudes alimentaires susceptibles de réduire les risques liés à la pollution, -à promouvoir des actions visant à améliorer le niveau de connaissance de la population en ce qui concerne l'impact des différentes politiques sur la population et la santé. Enfin, le Parlement souhaite que l'enveloppe financière de ce programme soit portée à 14 millions d'Ecus pour la période 1999-2003.